

PANNEAU ENTREE DE ZONE CASQUE



Ce panneau indique qu'avant celui-ci, les concurrents ne doivent pas être porteurs du casque en conduisant

Il est disposé sur la route conduisant à l'E.S. 500 mètres max. avant le Point C.H.

Au-delà de ce panneau, les concurrents peuvent circuler avec leur casque sur la tête

PANNEAU SORTIE DE ZONE CASQUE

Ce panneau indique qu'au-delà de cette limite, les concurrents ne sont plus autorisés à être porteurs du casque en conduisant

Ce panneau doit être disposé à 500 mètres après le Point Stop



⇒ Ces panneaux mesurent 60cm x 60cm